FO CE L'FAIRE

Le compte-rendu du Comité d'Etablissement du Pôle Nord-Est
du 16 octobre 2015

Vendredi 16 octobre a eu lieu le comité d'établissement de France 3 Nord-Est, à Strasbourg.
Avant d'aborder les points évoqués lors de ce CE, voici tout d'abord l'édito de notre syndicat, par Bruno Demange, élu de Nancy, président de la commission économique, et délégué syndical.

« Une nouvelle fois, difficile de ne pas manifester notre inquiétude par rapport au sous-financement programmé qui s'annonce pour l'année à venir.
Alors que le Ministre des Finances lui-même annonçait il y a un peu plus d'un mois le nécessaire retour de la publicité après 20h sur nos chaînes, nous découvrions quelques jours plus tard le scénario catastrophe:
- non à ce retour de la publicité
- non à l'augmentation de la redevance, au-delà de l'inflation
- et juste une petite augmentation de la taxe Copé, sur les fournisseurs d'accès à internet et dont l'essentiel, d'ailleurs, nous échappe…

Nous l'avons dit encore cette semaine à l'Assemblée Nationale, nous le redisons aujourd'hui, et nous le redirons encore la semaine prochaine au Sénat : le compte n'y est toujours pas !
Pour sortir de cette spirale de la course au déficit, il faut revoir les positions :
- le retour de la publicité sur le prime time
- augmentation du niveau et de l'assiette de la "contribution pour l'audiovisuel public"
- et aussi la détention des droits audiovisuels au prorata des paiements (nous rappelons que France télévisions finance plus de 90% des productions, et profite de moins de 5% des droits !).

Car ces capacités d'investissement, l'entreprise va en avoir besoin.
Entre le projet de chaîne d'info et le nécessaire développement du numérique, il y a urgence. Et cela nécessitera de la formation pour bon nombre de salariés.
La formation, c'est l'un des principaux sujets du jour. Et le constat est inquiétant : nous subissons une baisse importante de son enveloppe : 28% de moins entre 2014 et 2015 dans le Pôle Nord-Est. Les dégâts ont été certes limités par l'utilisation intelligente de tous les moyens à disposition (en particulier ceux destinés à la période de professionnalisation). Ils ont été limités également par la baisse du prix des formations : 28 euros de l'heure en 2014, moins de 13 euros en 2015! Ceci a permis de former plus de monde avec moins d'argent mais comment ? Les formations sont-elles toujours de qualité ?

La question peut se poser. Comme celle du développement des compétences et des savoirs à long terme, notamment pour les journalistes qui ont vu quasiment disparaître des formations spécifiques (environnement, magazines, plateaux de situation etc…). Peut-on imaginer une chaîne tout info de qualité avec des journalistes de moins en moins formés ? Certes, dans un contexte de contrainte budgétaire, il est nécessaire de faire des économies. Mais cela fait déjà quelques années que la formation paie le prix fort. Peut-être serait-il sage désormais de cesser cette course aux restrictions dans ce domaine pourtant source de compétences nouvelles, de créativité, d'esprit critique… plus que jamais nécessaires ! »

Le CE a débuté par l'examen de la mise en œuvre du plan de formation 2015, ainsi que les orientations des plans de formation à venir.
Les élus ont pris connaissance des conclusions du travail de la commission "emploi formation" réunie le 14 septembre dernier.

Découvrez ICI (ou en fin de document) le compte rendu de cette commission.
En séance, les élus ont débattu sur l'essentiel des points.

1/ BILAN SEMESTRIEL DU PLAN DE FORMATION 2015

Au 30 juin, les stagiaires étaient au nombre de 921. On retiendra que ce nombre est en progression, malgré la baisse du budget consacré à la formation (- 28,57% par rapport à 2014). L'une des explications est que les sessions de formation sont désormais plus courtes qu'auparavant.

On retiendra aussi les contraintes liées à l'existence d'une nouvelle loi sur la formation (en date du 5 mars 2014). Cette loi a entraîné une réduction importante du nombre d'organismes de formation agréés, ainsi qu'une baisse de leur tarif.
Pour France TV, le coût de l'heure est ainsi passé de 27,91€ en 2014 à 12,96€ cette année.
Un autre élément d'explication est le recours plus important aux moyens internes pour assurer ces formations. Un avis positif a été adopté concernant ce bilan semestriel.

Une ligne particulière concerne les comptes personnels de formation (dont c'est la première année). Deux situations seulement ont été constatées : dans les 2 cas, il s'agissait de projets de reconversion, ce qui a amené les élus FO à poser quelques questions à ce sujet.

2/ LES RECONVERSIONS DANS L'ENTREPRISE

Via les comptes personnels de formation, deux projets ont donc été acceptés, tous deux sur le site de Dijon :

- un électro souhaitant devenir vidéo (150 heures)
- une scripte souhaitant devenir JRI (85 heures)

Deux postes vacants ont été identifiés avant l'acceptation de ces reconversions. À la question de FO sur la procédure, la direction explique qu'elle regarde :
- s'il existe des candidats au sein de l'antenne
- s'il existe des souhaits de mobilité vers cette antenne, ou des CDD historiques.
Pour ces 2 cas en Bourgogne, la direction ajoute qu'il n'y avait pas de candidat concernant le poste de vidéo, et aucun souhait de retour de BIP concernant le poste de JRI.

Les élus FO ont le sentiment qu'il existerait un candidat. La direction du Pôle nous dit qu'elle le découvre via notre intervention lors de cette séance. Nous reviendrons donc sur ce sujet.
Nous en avons profité également pour rappeler que nous avons connaissance de personnes sur le site de Lorraine, désireuses de pouvoir bénéficier d'une reconversion pour un prochain poste de JRI. Les élus FO suivront de près ces dossiers.

3/ LE POINT SUR LES ALTERNANTS

On compte désormais 14 nouveaux alternants (depuis cette rentrée) viennent s'ajouter aux 11 déjà présents.
Par ailleurs, les élus notent la parution dans l'entreprise d'un "guide de l'alternant", à consulter sur MonEspace.
Enfin, il est souligné à nouveau la nécessité de mieux respecter les limites règlementaires concernant l'activité des alternants.

4/ LES ORIENTATIONS POUR LES PROCHAINS PLANS DE FORMATION

Les élus ont apprécié l'intégration d'une approche de "gestion prévisionnelle des emplois et des compétences" dans la réflexion. À noter également, la nécessité de mettre en place des entretiens spécifiques tous les 2 ans, avec évaluation au bout de 6 ans du niveau de satisfaction sur 3 points : concernant les besoins en formation, les souhaits de mobilité, et l'évolution salariale.
Les élus s'interrogent néanmoins sur la lisibilité des plans futurs, dans ce contexte de nos budgets contraints, avec notamment le déficit annoncé de 50 millions d'euros en 2016.

5/ RETOUR SUR LE CCE DES 1ER ET 2 OCTOBRE

Les élus présents au dernier CCE ont effectué une restitution des sujets évoqués. Pour l'essentiel :

- La présidence reconnaît que la situation budgétaire est déficitaire depuis l'arrêt de la publicité après 20h. Sur quels points va-t-on pouvoir réaliser des économies, sachant que les salariés "ont déjà donné" ?

- La future chaîne info devrait voir le jour en septembre 2016 sur une plate forme numérique. Il ne s'agit pas de refaire du "BFMTV", mais d'avoir 10 ans d'avance. Quand ? Comment ? À l'attention de quels publics ? FO s'est positionné en faveur de ce projet, et poussera pour qu'il puisse se faire (à Paris mais aussi en régions).

- La commission "nouvelles technologies" du CCE a rendu ses conclusions. Elle a examiné notamment le problème de la maintenance des futures caméras. D'après l'appel d'offres, les réseaux ne seront pas autorisés à effectuer des interventions supérieures à celles du 1er niveau : ça semble incompatible avec le flux tendu de notre activité. De ce fait, l'entreprise rencontrera probablement des problèmes avec la garantie du matériel.

- Une étude est commandée à l'INERIS, concernant les rayonnements des Aviwest 3 et 4G, à la demande du CHSCT d'Amiens.

En marge des sujets évoqués au CCE, FO a communiqué d'autres infos toutes fraîches :

- tout d'abord, la transposition prochaine des métiers artistiques dans l'accord collectif de France TV- l'élaboration de deux chartes avec France TV : une dite "sociale" (visant à ne plus mettre en concurrence des salariés du public et du privé, avec des contrats de travail identiques dans certains métiers), et une dite "anti précarité" (parce qu'il n'est pas normal que des salariés puissent totaliser 2000 jours et ne pas être intégrés, alors que les postes sont pérennes).

- enfin, lors des Commissions Mixtes Paritaires de plusieurs métiers du spectacle, FO a exprimé à chaque fois son refus catégorique pour discuter une éventuelle réduction de la liste des métiers donnant accès au statut d'intermittent; la disparition de l'un d'eux le ferait basculer en effet dans le régime général. Cette position n'est pas défendue par tous les syndicats.

6/ BILAN DE LA PARTICIPATION DES ÉQUIPES DE LA FILIÈRE DE STRASBOURG SUR LE TOUR DE FRANCE 2015

Au printemps dernier, il était évoqué au CE une demande de dérogation sur le temps de travail des équipes. L'heure est au retour d'expérience.
La satisfaction est globale, et partagée par tous : le bilan de cette première participation du car de Strasbourg est bon. Seul bémol, l'absence d'un "coin repos" pour les chauffeurs, durant les périodes d'attente. Des solutions vont être recherchées.
L'an prochain, on sait déjà que les cars qui seront sollicités seront ceux de Lyon et Strasbourg.

7/ QUESTIONS DIVERSES DE FO

- Nous avons dénoncé une disposition appliquée en Lorraine-Champagne-Ardenne, visant à interdire aux équipes de pouvoir emmener en reportage des stagiaires de 3ème. FO pose la question : quel est l'intérêt d'effectuer un stage dans une rédaction s'il n'est plus possible pour eux d'aller sur le terrain ? La direction explique que ça fait partie des prérogatives du chef de centre (qui engage sa responsabilité), mais va lui demander de reconsidérer sa position.

- Suite à notre question sur d'éventuelles modifications dans la grille de programmes au mois de janvier, la direction nous a précisé que tout serait reconduit. Une réflexion est juste en cours pour un projet le mercredi soir : des précisions nous seront apportées à ce sujet lors du prochain CE.

- Enfin, les élus ont souhaité évoquer les dysfonctionnements lors de l'élaboration de l'émission "Ça roule en cuisine", dont la première diffusion avait lieu ce dimanche 18 octobre : comment expliquer la mauvaise organisation, les couacs retardant cette diffusion, et le surcoût constaté ? La direction a expliqué que, après des difficultés liées à la recherche du concept, le projet avait fini par trouver son mode de fonctionnement (notamment concernant l'ajustement des horaires). Les aléas ont entraîné cette décision de devoir décaler les diffusions (prévues initialement pour la rentrée de septembre). De même, l'émission n'aura finalement pas lieu tous les dimanches ; il y aura des alternances avec d'autres choses. En marge du CE, d'autres commentaires recueillis montrent que le projet a souffert d'un manque de préparation de la part de son concepteur, par rapport à ce qu'il aurait mérité. Sous-estimé, notamment, le temps de tournage, pour un produit en itinérance. De même, le temps prévu pour le montage a lui aussi été insuffisant, alors qu'il était évident qu'il ne s'agissait pas que d'un simple assemblage de plateaux. L'absence du responsable du projet (pour raison de congés) aux moments les plus décisifs, n'a évidemment pas facilité les choses.

Prochain CE le 20 novembre à Strasbourg

Bien évidemment, vos représentants FO au Comité d'Etablissement sont à votre écoute :
Muriel Besssard (Dijon), P. Campagne (Lille), Catherine Reggianini (Metz et Nancy), Bruno Demange (Metz et Nancy), Eric Vial, Jean-Paul Furno, Henri Weiken, Roya Moradpour (Strasbourg)

Compte-rendu commission emploi/formation

du 14 septembre 2015

Présents : Véronique Marchand, Carole Herbin, Didier Walter, William Maunier, Schulbaum Catherine, Bessard Muriel, Bouillon Olivier, Laurence Carpentier

Pour la direction : Claire Joumier, responsable formation et compétences

Bilan semestriel plan de formation au 30/06/2015

Avec le plan de formation du pôle Nord-est et le plan central on compte 921 stagiaires au 30/06/2015 pour 10 424.5 heures de formation pour un montant de 272 073.54€.
Le plan de formation pôle Nord-est a été engagé, au 30/06/2015, à hauteur de 79.41% et réalisé à 68.95% pour un volume de 4977,50 heures soit 711 jours de formation répartis entre 393 stagiaires.
Au 30/06/2014, le plan de formation était engagé à hauteur de 43.3% et réalisé à 43.70% pour un volume de 6520 heures soit 931 jours de formation répartis entre 512 stagiaires.
Coût horaire des formations :
En 2014, le nombre d'heures prévisionnel était de 12 269 pour un coût global de 342 429€ soit un coût horaire de 27.91€/h. En 2015, le nombre d'heures prévisionnel est de 18 907 pour un coût de 244 576€ soit 12.93€/h. La responsable formation et compétences nous explique qu'en raison de la réforme de la formation professionnelle du 5 mars 2014, les organismes de formation ont été impactés (réduction d'un quart des organismes agréés) ceux qui restent ont dû s'aligner en fonction de la concurrence ce qui explique la baisse du coût horaire. A cela il faut ajouter le recours plus important aux formateurs internes.

Indicateurs d'activités :

Le budget a été plus vite engagé et réalisé en 2015 mais les formations sont plus courtes cette année par rapport à 2014, hormis les formations « formateurs » et les cursus managers. En 2014 le prévisionnel de stagiaires formés était de 587 pour un budget de 342 429 € alors que le prévisionnel 2015 est de 696 stagiaires pour un budget de 244 576€ soit une baisse de 28.57 % du budget avec une augmentation de 109 stagiaires.
Concernant le Hors plan, la RFC nous informe que le réalisé correspond à la formation des vidéos « cadrage et mise à l'image » Ces formations ne sont pas toutes du même montant car les stagiaires n'ont pas tous réalisé le même nombre de modules, le montant vari aussi en fonction du gabarit des cessions (nombre de stagiaires).

Consommation CPF :

Ce dispositif est ouvert depuis le 1er janvier 2015 pour tous les salariés et demandeurs d'emploi, dès l'âge de 16 ans jusqu'à la retraite. Il est attaché à la personne qui acquiert 24h/an pendant 5 ans puis 12h/an pendant 3 ans, jusqu'à ce que le plafond de 150h soit atteint. Les droits acquis sont conservés tout au long de la vie professionnelle, même en cas de changement d'entreprise ou de chômage.

Le CPF concerne uniquement les formations conduisant à une qualification ou une certification. Si la formation demandée est effectuée pendant le temps de travail, l'autorisation de l'employeur sera nécessaire sur le calendrier et sur le choix de la formation.
Le salarié devra impérativement formuler sa demande :

- 2 mois avant le début d'une formation de moins de 6 mois,
- 4 mois avant le début d'une formation de 6 mois et plus

L'absence de réponse de l'employeur dans un délai d'un mois vaut acceptation.
Toute demande de formation au-delà de 6 mois devra répondre à une demande CPF dans « l'intérêt de l'entreprise » est donc être abondée du GAP manquant par FTV.
Il n'y a pas d'engagement pour le CPF, cette année sauf pour deux reconversions certifiantes. En effet, suite à la loi sur la formation professionnelle du 5 mars 2014, un accord cadre n'a pas été encore signé au niveau de l'audiovisuel public/privé au 30/06/2015.
Dans l'antenne de Dijon deux reconversions ont démarré depuis la rentrée, il s'agit d'un électro Jean-Renaud Gacon qui suit une formation de vidéo de 150 jours à l'INA et de Dalila Ibberrakene , scripte, qui suit une formation de JRI de 85 jours au CFPJ. Ces formations sont un mixte de CPF et de PP. Les postes vacants ont été identifiés avant l'acceptation des reconversions.

Consommation PP (période de professionnalisation) :

Le réalisé budgétaire au 30/06/2015 était de 10 182€ pour un engagement de 22 485€.
Au 30/06/2014 le réalisé budgétaire était de 72 379€ pour un engagement de 107 804€.
Malgré la loi du 5 mars 2014 qui exigeait qu'une formation « période de professionnalisation » devait être « diplômante ou qualifiante », le fait que la direction FTV ait joué la sécurité dans la construction du plan de formation, l'AFDAS a accepté de prendre en charge les formations d'une durée de 70h minimum sous l'égide d'une même thématique.
Ces formations doivent toujours respecter les règles de la période de professionnalisation :

Le dispositif, avec l'accord de l'employeur, s'adresse uniquement aux salariés en CDI, qui sont dans une situation sensible (reprise d'activité après une longue absence par exemple) afin de favoriser leur maintien dans l'emploi. Elle peut notamment permettre au salarié d'acquérir une nouvelle qualification, de participer à une action de professionnalisation ou l'élargir son champ de compétences. Pour FTV cela concerne essentiellement les domaines : information et programme, gestion d'entreprise et compétences transverses.

Questions diverses :

1*/ Un collaborateur a suivi la formation habilitation électrique (remise à niveau) à Strasbourg.*
Le formateur était visiblement surpris par le public "novice" et non électricien à qui il avait à faire.
Du coup la formation était très compliquée, et le test de fin pour avoir l'habilitation (un quizz de 35 questions) trop difficile.
Lui a eu juste la moyenne mais son collègue non.
Pourquoi le formateur n'a pas été informé de la nature du public auquel il allait s'adresser ?
L'organisme et le niveau de formation sont des choix de la gestionnaire RH formation locale. Il existe un tableau remis par la DSQVT qui donne les correspondances emplois/formation habilitation.

2*/ Alors que nous avons tous bien compris que le budget formation se réduit comme peau de chagrin, comment expliquer qu'une journaliste de Nancy ait eu droit à 238 heures de formation à l'ENA ?*
Une formation onéreuse (Postdam, Strasbourg, Bruxelles) dans un cycle de hautes études européennes ….
Qu'est devenue cette journaliste ?
Exerce t'elle ses compétences européennes ?
C'est une formation qui entre dans le budget période de professionnalisation, elle n'impute pas le budget formation.

3*/ Concernant les actions liées aux technologies et à l'innovation, le budget prévisionnel est de 57 815€ mais aux 30/06/2015 le budget réalisé est de 100 616€, pourquoi ?*
C'est le cursus « cadrage et mise à image » pour les vidéos qui est à l'origine du dépassement budgétaire. Ces formations sont longues (35h) et onéreuses et concernent l'ensemble des vidéos.

4*/ Il nous avait été dit dans une précédente commission que le stage Mojo avait été arrêté faute de participants. Or P8 deux formations ont été dispensées : Journée d'information sur le mobile journalisme et possibilités d'un smartphone dans un environnement multimédia*
Quelle est la différence ?
Un journaliste de Mulhouse a suivi la formation de 3 jours sur : possibilité d'un Smartphone dans un environnement multimédia c'est le Mojo. L'autre formation d'une journée et bien une simple information sur les possibilités d'un mobile en termes de journalisme.

Avis de la commission emploi formation sur le bilan de la formation pôle NE au 30/06/2015 :

Les membres de la commission notent une baisse sensible de 28.57% du budget de la formation professionnelle entre 2014 et 2015. Cependant, la possibilité du recours partiel à la période de professionnalisation, et la baisse du coût horaire a permis l'augmentation de 109 stagiaires au 30/06/2015. La commission a pris note, également, que les entretiens individuels ont été réalisés à hauteur de 87% pour la construction du plan de formation 2015 et que le plan de formation est réalisé au 30 juin 2015 à hauteur de 68.95%.
Conscient de l'application contraignante de la réforme de la formation professionnelle et de l'effort à maintenir un plan de formation respectant les orientations de France Télévisions dans le cadre d'un budget sensiblement amputé par rapport à 2014, la commission emploi/formation préconise un avis favorable.

Point sur les Contrats en alternance rentrée 2015 :

France 3 Nord-est accueille 14 nouveaux alternants cette année et 11 poursuivent encore leur formation.

Nouveaux contrats

Picardie 1:

Type Ecole / Faculté		Diplôme préparé	Date début	Date fin Contrat
CA	ESJ Lille	Master 2 journaliste	01/09/15	31/08/16
CA	ESJ Lille	Master 2 journaliste	01/09/15	31/08/16

Franche-Comté 2 :

Type Ecole / Faculté		Diplôme préparé	Date début	Date fin Contrat
Pro	EICAR	Licence technique Son	21/09/15	21/10/16
CA	Paris Dauphine	Master 2 journaliste	14/08/15	14/09/16

Bourgogne 1 :

Type Ecole / Faculté		Diplôme préparé	Date début	Date fin Contrat
Pro	GRETA	BTS Audiovisuel option son	31/08/15	31/07/17

Nord-Pas de Calais 1 :

Type Ecole / Faculté		Diplôme préparé	Date début	Date fin Contrat
CA	Université	Master 2 journalisme	01/09/2015	31/08/16

Lorraine 1:

Type Ecole / Faculté		Diplôme préparé	Date début	Date fin Contrat
Pro	CESI	Assistante RH	01/09/15	31/08/16

Champagne –Ardenne 1:

Type Ecole / Faculté		Diplôme préparé	Date début	Date fin Contrat
CA	CFJ	Diplôme de journalisme	21/09/15	31/07/17

Alsace 4 :

Type Ecole / Faculté		Diplôme préparé	Date début	Date fin Contrat
Pro	IECM ECS	Master 2 Communication	31/08/15	23/08/16
CA		Master 2 Management gestion des RH	17/08/15	09/09/16
Pro		BTS Métiers de l'audiovisuel	07/09/15	30/06/16
CA		BTS Comptabilité	21/09/15	31/08/17

Pôle NE 1:

Type Ecole / Faculté		Diplôme préparé	Date début	Date fin Contrat
Pro	IECM ECS	Master 1 Communication	14/09/15	19/08/16

La direction a validé 14 nouveaux alternants à la rentrée. Parmi ces 14 nouveaux alternants on compte 5 alternants journalistes dans 4 rédactions : 2 à Amiens, 1 à Lille, 1 à Besançon, 1 à Reims.

On compte 2 alternants en communication, 2 alternants au service RH, 1 alternant au service financier, 3 alternants au service technique et 1 alternant au web.
Une charte du parcours de l'alternant a été présentée à la commission.

Point Guide de l'alternance France 3 NE

France 3 NE a décidé de redéfinir de manière définitive les conditions de réalisation et d'application des contrats d'alternance au sein de France 3 NE, préparation de l'arrivée (sélection, entretien, choix du candidat…) puis accueil, intégration, jusqu'à la fin du contrat de l'alternant€.
Il est dédié aux managers, tuteurs et IRH et à disposition des alternants concernés.

Le + + (nouveauté) : création d'une trame d'entretien afin d'apprécier et d'évaluer les compétences, les tâches, aptitudes, attentes et progression des alternants. Ces entretiens réalisés avec les tuteurs/managers et IRH se dérouleront à différentes périodes du contrat. L'alternant est amener à s'auto-évaluer et à exprimer son point de vue pour favoriser l'échange et sa progression au sein de notre entreprise.

Durée du contrat	1er entretien d'étape	2ème entretien d'étape	3ème entretien d'étape
12 mois	Durant le 3ème ou 4ème mois		12 mois
18 mois	6ème mois	12 mois	18 mois
24 mois		18 mois	24 mois

Mise en place : 1er septembre 2015.

Apprentissage bouche-trou !

Les élus ont abordé, lors du dernier CE, le problème des contrats en alternances que l'on envoi sur le terrain avec très peu d'ancienneté dans le poste voir pas d'ancienneté comme ça a été le cas pour des journalistes.
La direction pourrait-elle faire respecter les textes concernant le " travail" des apprentis à FTV ? Comment la direction va-t-elle s'assurer que les préconisations du guide de l'alternant vont être respectées par les managers ?

Orientations générales du plan de formation FTV pluriannuel 2016-2018

La loi du 5 mars 2014 sur la formation professionnelle instaure un entretien professionnel tous les deux ans. Cet entretien permettra de faire un point sur le parcours professionnel du salarié. Il pourra exprimer ses besoins de formation et ses souhaits de mobilité (géographique, professionnelle) Il vient en plus de l'entretien annuel qui fixe les objectifs de l'année.
Au bout de 6 ans, un bilan est dressé. Si le salarié n'a pas bénéficié de deux de ces trois actions :

- Une formation
- Une progression salariale
- Une validation des acquis de son expérience ou un certificat

L'employeur devra verser une amende de 3000€ par salarié et abonder son CPF (Compte Personnel de Formation) de 100 heures de formations supplémentaires si le salarié travaille à temps plein et de 130 heures s'il est à temps partiel.
La réforme plus détaillée sur le site du gouvernement.
Les élus s'étonnent que l'hypothèse de fortes amendes à l'horizon 2020 ne mobilise pas davantage la direction pour mettre en œuvre la réalisation des entretiens professionnels. Il semblerait que les managers ne soient pas informés de cette obligation légale. Et quand on sait la motivation de certains managers à réaliser les entretiens individuels on ne peut que s'inquiéter de leur engagement devant un entretien supplémentaire.

6 axes prioritaires :

1/ Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

Une démarche, mise en œuvre par l'entreprise, de diagnostic de l'emploi permettra d'identifier les nouveaux emplois, ceux en mutation ou sensible et d'établir des actions RH et managériales d'accompagnement pertinentes.
L'une des actions d'accompagnement consiste à bâtir un parcours professionnalisant correspondant aux besoins de l'entreprise.
Des cursus de formation se caractériseront par un dispositif d'apprentissage progressif avec une évaluation des compétences et connaissances en situation de travail pour permettre une approche individuelle.
La commission note l'intention de FTV à mettre en place une véritable GPEC mais au-delà de l'intention quelle crédibilité peut avoir la direction sachant de Patrice Papet avait lancé une négociation GPEC qui n'a jamais démarré à cause du PDV et qui n'a jamais été reproposée aux représentants du personnel ?

2/ Les managers au cœur de la transformation de l'entreprise

France Télévisions entend proposer aux managers ou aspirants managers une offre de formation basée sur deux notions essentielles :

- La responsabilité managériale : mission et principe
- La solidarité managériale : implication commune et mutualisation des meilleures pratiques

Un accompagnement post-formation sera mis en place, co-élaboré dans un partenariat réunissant la Communication interne, le développement RH et l'Université France Télévisions.
Dans un souci de qualité de vie au travail, une collaboration étroite entre les RH et la DSQVT se traduira par la mise en place de formations spécifiques managers.

3/ Le numérique transforme nos activités : nouveaux métiers, nouvelles organisations

De nouveaux métiers apparaissent, concepteur-rédacteur multimédia, chargé d'édition numérique, chargé de markéting numérique…) d'autres se transforment d'où la nécessité d'acquérir de nouvelles compétences.

4/ Evaluer les compétences, mesurer les écarts, individualiser les parcours, garantir un retour sur investissement

Sécuriser les parcours professionnels permettra un meilleur accès à la formation, être mieux formé, plus qualifié, ce sont les enjeux de la réforme de la formation professionnelle.
La commission ne peut que louer les intentions de la direction en matière de formation mais reste dubitative quand aux moyens quelle va se donner pour optimiser la formation quand on sait que d'année en année le budget de la formation professionnelle baisse de manière drastique.

5/ Innovation pédagogique et transmission des savoirs

De nouvelles formes de transmission des savoirs font leur apparition en complément des formations traditionnelles avec l'E-Learning, le blended : formation mixte comme le droit de l'image d'abord en E-Learning pour le niveau 1 et ensuite en présentiel en niveau 2 et les classes virtuelles.
Concernant les salles de formation dans les antennes : la salle de formation de Strasbourg va être transférée du sous sol au 4ème étage et équipée de matériel intégré aux tables qui permettra de pouvoir disposer de la salle pour des réunions.

Pour Reims qui n'est pas dotée de salle de formation il semble que le problème soit plus complexe, l'espace étant insuffisant. La commission fait remarquer que les orientations générales du plan de formation FTV met l'accent sur les formations en E-Learning et sur les classes virtuelles. Comment, donc, mettre en place ces formations sans salle dédiée ?
On note que les FOR (Formateurs Occasionnels Ressources) sont en « rénovation » on ne part plus sur un cursus formateur si le projet de formation n'est pas validé d'abord par l'antenne puis par le comité UFTV. Leur formation est allongée et leur recours encouragé au niveau national.

A noter après maintes réclamations nous avons obtenu de la direction de FTV la publication d'une note imposant la planification des formations en E-Learning.

6/ De la bonne optimisation des ressources et des moyens

La loi du 5 mars 2014 oblige à reconstruire toute l'économie de la formation et à restituer ses champs de performance.
La révision et l'orientation de l'offre de formation sera nécessaire vers la certification et la qualification pour pouvoir accéder aux budgets de la formation professionnelle pour l'entreprise et au CPF pour le salarié.

Avis de la commission sur les orientations générales de FTV pour une politique de formation pluriannuelle 2016-2018

La commission souligne un plan de formation triennal ambitieux mettant enfin l'accent sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) ainsi que sur certaines préconisations du rapport Vacquin. Cependant, la commission ne sait pas, à ce jour, avec quels moyens l'entreprise va financer ce plan. Lorsque l'on sait que FTV subira un dépassement de budget de 50 millions d'euros en 2016, on ne peut que craindre une nouvelle baisse du budget de la formation professionnelle pour le pôle Nord-est en 2016.
De plus, les dérapages avec le fichage des salariés ne rassurent pas la commission sur la manière dont la GPEC va être mise en place à FTV sans concertation et négociation avec les partenaires sociaux.
Au vu de ce qui est présenté à la commission, de l'absence de négociation pour la GPEC et des doutes sur les réserves financières de FTV, la commission est dans l'incapacité de rendre un avis sur ces orientations.

Laurence Carpentier
Présidente de la commission emploi/formation